

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 34 du 26 avril 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 5

DÉCISION N° 107/ARM/CEMAA

relative au maintien de la navigabilité des hélicoptères SUPER PUMA AS332 L1 VIP.

Du 27 mars 2019

DÉCISION N° 107/ARM/CEMAA relative au maintien de la navigabilité des hélicoptères SUPER PUMA AS332 L1 VIP.

Du 27 mars 2019

NOR A R M L 1 9 5 2 8 5 1 S

Référence de publication :
BOC n°34 du 26/4/2019

Pour la ministre des armées :

Vu [Décret N° 2013-367 du 29 avril 2013 relatif aux règles d'utilisation, de navigabilité et d'immatriculation des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.](#)

Vu [Arrêté du 03 mai 2013 fixant les règles d'immatriculation des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.](#)

Vu le marché n° 18/92/027 de maintien en condition opérationnelle externalisé des Super Puma VIP, notifié à la société HELI UNION le 25 mars 2019, ;

Décide :

Art. 1^{er}. Les fonctions de dirigeant responsable de l'organisme de gestion du maintien de la navigabilité (OGMN) et de l'organisme d'entretien (FRA-145) de la flotte SUPER PUMA AS332 L1 VIP sont attribuées à la société Héli-Union à compter du 8 avril 2019 midi.

Art. 2. Jusqu'au 8 avril 2019 midi, la gestion du maintien de la navigabilité de ces aéronefs reste de la responsabilité de l'OGMN-AIR détenteur de l'agrément FRA-M-0001. En conséquence, la DMAé continuera d'assurer les responsabilités de la partie M1 de l'OGMN-AIR, tandis que l'armée de l'air conserve ses responsabilités sur la partie M2.

Afin de pouvoir maintenir l'exploitation de cette flotte, l'armée de l'air poursuivra ses fonctions d'organisme d'entretien jusqu'au 8 avril à midi.

Art. 3. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'air,*

Philippe LAVIGNE.